



**Communes
forestières**

Bourgogne-Franche-Comté

CONSTRUCTION D'UNE RECYCLERIE nouvelle génération intégrée à une déchetterie à Arc-les-Gray

Localisation

Arc-les-Gray (Haute-Saône)



© Communes forestières BFC

Réalisation

Maîtrise d'ouvrage

Sytevom (70)

Architecte

ER Architectes (93)

Charpentier

Maison bois Mirbey (70)



Caractéristiques

Bâtiment public Recyclerie

Label énergétique bâtiment isolé mais non chauffé

Livraison 2025

Surface 1 734 m²

Coût total 4,5 millions € HT (VRD compris)

Description du projet

Le Syndicat de transfert, d'élimination et de valorisation des ordures ménagères (Sytevom) a engagé la construction d'une recyclerie de nouvelle génération intégrée à une déchetterie. Ce projet met l'accent sur l'utilisation de matériaux locaux, notamment le bois et sur la valorisation de ressources issues du réemploi.

Propriétaire d'une forêt de 155 hectares à Vadans, le Sytevom en assure la gestion durable grâce à un aménagement forestier mis en œuvre avec l'ONF. Profitant de la coupe planifiée de deux parcelles de résineux, il a choisi d'intégrer ce bois directement au chantier, inscrivant ainsi le projet dans une démarche de circuit court.

Le bâtiment a largement recours au bois : les murs extérieurs, des cloisons intérieures, la charpente et les caissons de toiture isolés en sont constitués. Le système constructif repose sur des portiques en bois. Des fermes treillis et des poteaux ont été reconstitués afin de valoriser au mieux la ressource locale en bois massif.

De plus, une attention particulière a été portée au réemploi de matériaux de chantiers de démolition ou de réhabilitation. Ainsi, deux charpentes métalliques, l'une provenant de Scey-sur-Saône et l'autre de Gennevilliers, ont été intégrées au projet conformément aux études préalables.

La recyclerie bénéficie d'une aide financière de l'Etat, de l'ADEME, de la Région, du SIED 70, de la Communauté de communes du Val de Gray et du Crédit agricole)

Témoignage

du maître d'ouvrage

« En matière de réemploi, le SYTEVOM soutient et accompagne depuis de nombreuses années les ressourceries de son territoire. Concernant le secteur graylois, l'établissement public a permis la mise en route d'un projet de recyclerie grayloise depuis 2017 en partenariat avec des acteurs locaux de l'insertion. Les locaux actuels ne permettant pas de développer l'activité, les élus ont souhaité s'engager dans un projet ambitieux autour de la construction d'une recyclerie nouvelle génération. L'objectif étant de proposer une nouvelle approche du réemploi et faire évoluer les habitudes des usagers de la déchetterie adossée à la future recyclerie. Le bâtiment se veut être exemplaire à différents niveaux : intégration de matériaux de réemploi en premier et second œuvre, performance énergétique, usage de matériaux biosourcés, production d'énergie renouvelable, ...

L'intégration de bois local dans le bâtiment s'est faite naturellement. D'une part, le caractère boisé du territoire et de l'autre, le fait que l'établissement public est propriétaire d'une forêt dans un périmètre proche du chantier ont été deux arguments majeurs. Les élus du SYTEVOM, pour la plupart maires de commune, ont eu la volonté de soutenir la filière bois locale et de valoriser leur patrimoine forestier en donnant un sens supplémentaire à cet investissement.

De l'identification des grumes en forêt jusqu'à la rédaction des clauses dans les documents de consultation des entreprises, le SYTEVOM a pu compter, tout au long du projet, sur l'expertise du réseau des Communes forestières et de l'Office National des Forêts ».

L'intégration

du bois local

Une consultation a été lancée pour le lot « charpente bois », incluant le transport et le sciage du bois local. L'ensemble des bois destinés au projet provient de la forêt du Sytevom, située à Vadans et certifiée PEFC.

Un volume total de 1 550 m³ de grumes a été exploité dont 750 m³ de bois d'œuvre en épicéa et douglas conformes aux exigences de qualité, ont été affectés au projet. Ces volumes ont été achetés par le titulaire du lot « charpente », conformément aux conditions du cahier des charges.

Les autres produits issus de la coupe ont été commercialisés par l'ONF, pour le compte du Sytevom, en privilégiant des débouchés locaux :

- > Des contrats d'approvisionnement en bois énergie et de trituration avec une entreprise de Haute-Saône ;
- > Des contrats pour du bois d'œuvre résineux avec des entreprises de Haute-Saône, du Jura et de la Nièvre.

La traçabilité du bois constitue une exigence du cahier des charges. L'un des critères d'évaluation des offres, représentant un quart de la notation technique, portait sur la méthodologie proposée pour l'assurer. Le titulaire du lot a retenu un système de marquage à la peinture sur la section des billons.

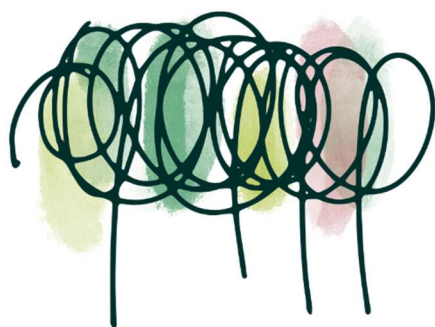


© Communes forestières BFC

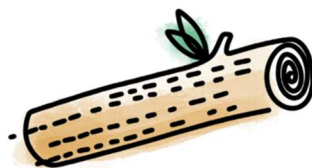
© Communes forestières BFC

© Sytevom

Le circuit du bois



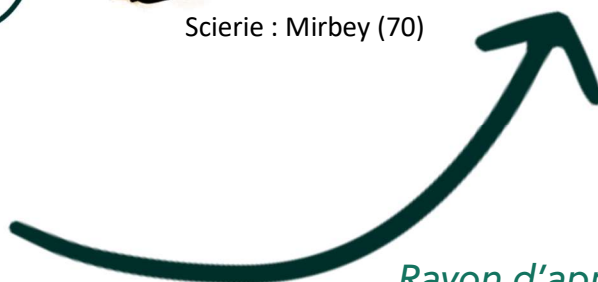
Epicéa et douglas de la forêt
du Sytevom à Vadans (70)



Scierie : Mirbey (70)



Charpentier : Mirbey (70)



Rayon d'approvisionnement
et de transformation
20 km

Les chiffres clés

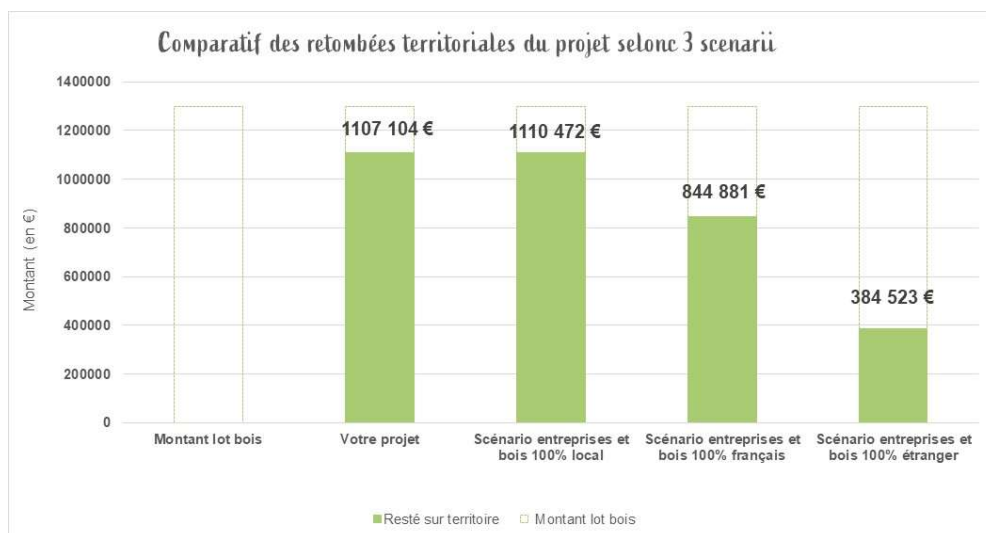
Essences Epicéa – Douglas
Volumes de bois Environ 750 m³ de grumes,
350 m³ de produits finis mis en œuvre dans le projet

Indice ART

Analyse des Retombées Territoriales

Le réseau des Communes forestières a développé cet indice d'analyse des constructions publiques en bois local en partenariat avec l'agence BIOM attitude. Il permet de démontrer que ces initiatives contribuent au développement économique du territoire (en confortant des emplois) et aux politiques énergie-climat (en stockant du carbone, en substituant le bois local à d'autres matériaux).

L'exemple de la recyclerie à Arc-les-Gray

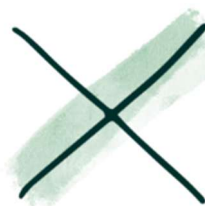




6,6 ETP maintenus sur le territoire pendant un an.

677 tonnes d'émission de CO₂ évités par stockage et substitution (soit le bilan carbone annuel moyen de 92 personnes)

plus de **85 %** (soit 1 100 000 €) du montant du lot bois fixés sur le territoire (entreprises, salariés, etc..)



Dans le cadre d'une construction classique s'appuyant sur des prestataires français et des bois importés d'Europe du Nord, seuls 384 500 € seraient restés sur le territoire.



L'engagement du maître d'ouvrage dans une démarche de filière courte a permis de capter sur le territoire près de 722 600 € supplémentaires !

Pour vous accompagner

dans votre projet de construction publique en bois local



Communes forestières
Bourgogne-Franche-Comté

03 81 41 26 44

bourgognefranchecomte@communesforestieres.org

www.coforbfc.fr

Pour vous informer

sur les savoir-faire des entreprises locales et l'utilisation des essences locales



FIBOIS
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

03 80 40 34 33

info@fibois-bfc.fr

www.fibois-bfc.fr

Cette action bénéficie du concours financier de

